

Le Programme National d'Hygiène comporte les subventions suivantes aux provinces:

1. Subvention pour enquêtes sur la santé:
Cette subvention, au total de \$625,000, permettra aux provinces d'instituer les rouages nécessaires aux enquêtes sur les besoins, de formuler des plans pour la dépense des subventions nationales d'hygiène, d'augmenter les ressources hospitalières et de bien organiser l'assurance des soins hospitaliers et médicaux.

2. Subventions nationales d'hygiène:
Ces huit subventions, de manière générale, couvrent tout le champ de l'hygiène publique. Elles seront de \$17,000,000 la première année pour s'élever ensuite à environ \$22,000,000, niveau qu'elles conserveront indéfiniment par la suite.

3. Subventions pour la construction d'hôpitaux:
Ces subventions fédérales de \$13,000,000 par année stimuleront puissamment la construction d'hôpitaux. Dans cinq ans, les besoins provinciaux seront examinés de nouveau et on prévoit que les subventions se continueront pour une autre période de cinq années probablement à raison de \$6,500,000 par année.

Au cours de mes années de service au Parlement et dans le Gouvernement, aucun événement n'aura été plus encourageant pour moi que l'entrée en vigueur de ce Programme National d'Hygiène au moment où je suis ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Mes collègues et moi sommes fiers de nous associer au premier ministre pour adopter un programme ouvrant de si grandes possibilités pour la santé et pour le bien-être de nos compatriotes.